

# LES EMPRISES FONCIERES DU MINISTERE DE LA GUERRE SUR LA RIVE GAUCHE DE LA VIENNE A CHATELLERAULT

Pendant 150 ans, le ministère des armées occupe en permanence ou temporairement des terrains rive gauche. Une cinquantaine de parcelles changent de propriétaire au profit de l'Etat. Les raisons de leur appropriation, leurs utilisations à l'origine et à la fermeture de la manufacture d'armes sont rappelées ; des développements particuliers sont consacrés aux locations - réquisitions de la drôle de guerre (cantonnement des Renardières), annexe de la Brelandière - ainsi qu'à la caserne de Châteauneuf dont l'histoire est liée à celle de la Manu.

Les conditions de la création de la manufacture d'armes sont connues, les extensions le sont moins; le GRAHC ayant retenu la « rive gauche » comme thème d'études, il nous a semblé opportun de « revisiter » les lieux occupés par l'armée sur cette rive de la Vienne.

## 1. Histoire des propriétés de la manufacture

Deux constats s'imposent en consultant les archives de la « manufacture d'armes » et les délibérations du conseil municipal :

- les démarches des autorités municipales pour favoriser les activités de la manufacture et l'installation de militaires à Châtellerault sont constantes ces deux derniers siècles. Les propriétaires privés dont les terrains sont convoités par l'Armée n'ont guère de recours face à la procédure d'expropriation publique que le pouvoir invoque dans la plupart des cas, ils peuvent néanmoins contester le prix fixé par l'administration; des particuliers n'hésitent pas à faire appel à la justice pour régler leur différend avec l'administration !

- les extensions foncières de la manufacture sont liées aux phases de développement de nouvelles productions, elles se font par agrandissements du site entre Vienne et Envigne jusqu'à la première guerre mondiale, complétées par des infrastructures; elles se poursuivent au vingtième siècle, par des acquisitions proches du site initial<sup>1</sup>.

En 1819, la ville fournit à l'Etat les terrains pour la construction de la manufacture d'armes. Le ministère de l'Armement a choisi Châtellerault pour y installer une manufacture royale après que les revers des armées napoléoniennes aient conduit le pouvoir à replier les fabrications d'armes des frontières vers l'intérieur ; les manufactures royales de Charleville, du Klingenthal, de Maubeuge sont vouées à la fermeture.

### *L'acquisition du site initial entre Vienne et Envigne*

En 1817, le conseil municipal consulté le 25 août, offre un terrain dont une partie a été occupée par une raffinerie de salpêtre appartenant à l'Etat. Le colonel Cotty estime l'espace inadapté et fixe son choix sur un terrain de 8 ha rive gauche. Le 26 septembre, le conseil municipal entérine ce choix. En 1818, le colonel Marion, demande à la ville trois hectares supplémentaires ; il les obtient.

Par ordonnance royale du 14 juillet 1819, la mairie est autorisée à acquérir 11,272 ha : des terres agricoles<sup>2</sup>, des maisons-cours-jardins (Chabert, Binot, Galland, veuve Allix, Feuillon, Coquereau, Bachelier, Caillas, Berger, l'Hospital, veuve Morice), la clôture de l'hospice et son cimetière, l'ancien cimetière de Châteauneuf (0,18 ha), le moulin de Gravelines et son chemin. (procès verbal du 8 septembre 1820). La dépense est financée par une augmentation des deux cinquièmes des droits d'octroi. La ville reçoit en échange des 3 ha supplémentaires les bâtiments de l'ancien couvent des filles de Notre-Dame du calvaire. Le 8 septembre, l'état prend possession du terrain.

<sup>1</sup> Le général Brisorgueil chiffre à 254 291 m<sup>2</sup> la superficie du domaine dont 84 716 m<sup>2</sup> couverts.

<sup>2</sup> Vignes et labours de M. Bachelier 41293 m<sup>2</sup>, labours et prés de la veuve Bonnet 31373 m<sup>2</sup>, terres et prés de M. Boutet 8180 m<sup>2</sup>, labour de la veuve Felipon 0,6669 m<sup>2</sup>, sainfoin à Chatillon 6000<sup>2</sup>.

### *Les agrandissements, à la périphérie, de 1832 à 1918<sup>3</sup>*

Jusqu'en 1918, la manufacture élargit son périmètre initial<sup>4</sup>, environ un hectare est acquis en plusieurs opérations. Le site se couvre de constructions : les superficies couvertes passent de 10 000 m<sup>2</sup> à 58 000 m<sup>2</sup>.

La **construction de celliers** destinés à compléter les logements des ouvriers de l'arme blanche édifiés en 1827-1828, nécessite l'acquisition de la parcelle de M. **Marteau** propriétaire de l'auberge du Cheval Noir, parallèle à la clôture de l'hospice ; elle fait 122,5 m. de long et 7 m. de largeur et est vendue au prix de 2000 francs le 28 mai 1832.

Tableau des acquisitions et réductions de superficies 1819-1961 de la manufacture d'armes :

SITES	Propriétaire (s)	Superficie	Date	Acte
Etablissement principal	Ville	112 723	08/09/1820	Expropriations
Etablissement principal	Marteau/Larcher	857	28/05/1832	Acquisition
Etablissement principal	Ville/Manufacture	-670	13/09/1848	Echange
Etablissement principal	Creuzé	1 363	26/12/1865	Acquisition
Etablissement principal	Moreau	3 062	15/01/1886	Acquisition
Etablissement principal	Adhumeau	112	15/04/1887	Expropriation
Etablissement principal	Ville	132	02/11/1887	Cession gratuite
Etablissement principal	Ponts et chaussée	2 200	31/12/1887	Cession du lit de la Vienne
Barrage sur la Vienne		530		
Embranchement ferroviaire Envigne	Waroux, de la Fleuraye...	5 649	01/08/1889	Expropriations
Etablissement principal	Manufacture	-165		Cessions faites à la ville
Etablissement principal	Marckert, Fischer...	1 393	16/12/1916	Expropriations
Annexe rue Creuzé	Touzalin	1 450	02/10/1917	Acquisition
Annexe de l'Envigne	Fourre/Pierre	2 481	06/06/1918	Acquisitions
Etablissement principal	Delavau	2 310	18/06/1921	Expropriation
Annexe de La Brelandière	Leday	49 662	22/01/1921	Expropriations
Annexe de La Brelandière	Verdon	20 720	21/12/1925	Acquisitions
Embranchement ferroviaire Brelandière	Sainson, Lussault...	9 595	25/01/1941	Acquisitions
Terrain de sports	Vaucelle	41 716	11/08/1941	Acquisition
Terrain de sports	Patriote/Manufacture		07/06/1947	Echange
Annexe Lasbats	Lasbats	4 515	07/01/1953	Acquisition
Total :		<b>259 635</b>		
				Unité de superficie : m <sup>2</sup>

De 1866 à 1870, période de production du fusil Chassepot, l'Etat achète, au prix de 16.000 francs le 29 octobre 1866, un bâtiment à usage de magasins et d'ateliers (1363 m<sup>2</sup>) de M. Creuzé situé en face de la rue Madame : sur cet emplacement sera construit le hangar à bois (deux années de stockage des crosses de fusil).

Les limites de la manufacture sont repoussées une nouvelle fois avec la modernisation de 1886-1890. Pour fabriquer le fusil à répétition Lebel, une nouvelle usine est édifiée sur l'emplacement des pavillons de l'arme blanche ; les familles logées dans l'usine sont contraintes de trouver un domicile hors des murs<sup>5</sup>.

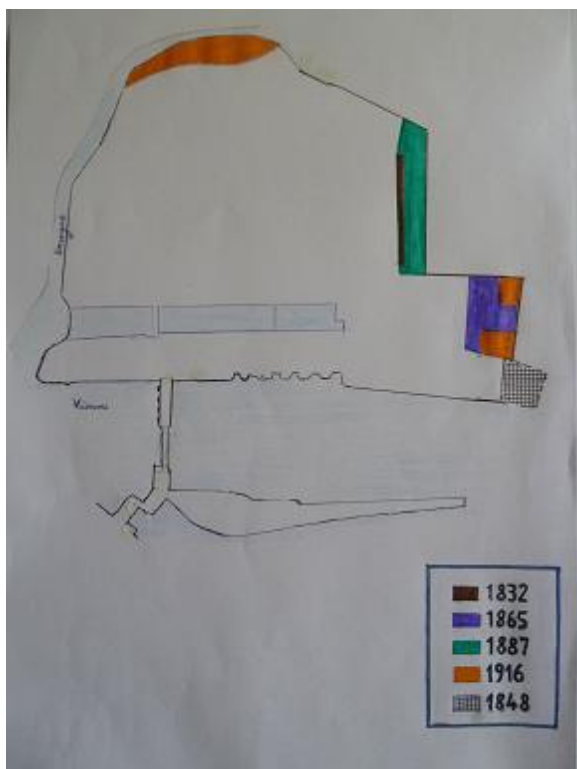
<sup>3</sup> Un plan parcellaire au 1/1000<sup>e</sup> de juin 1940 donne l'année et l'emplacement des acquisitions foncières, 695 2H2 75.

<sup>4</sup> Voir croquis : les comparaisons des cartes publiées dans l'ouvrage de M. Lombard 1844 p.18/ 1878 p.23/ 1878 p.27/ 1887 p.27/ 1897 p.28] permettent de suivre les modifications de périmètre.

<sup>5</sup> RGP 1886 : 686 personnes dont 263 dans le bâtiment armes à feu + 393 arme blanche (130 ménages) p.68 RHPC N.22.

La manufacture entre en possession de trois parcelles :

- une bande de terrain de 3062 m<sup>2</sup> appartenant aux veuves Moreau qui sépare la manufacture de la rue du 4 septembre au lieudit le *Cheval noir* est expropriée pour 68.500 francs ;
- la maison Adhumeau 112 m<sup>2</sup> rue Creuzé exproprié par décret de déclaration d'utilité publique du 16 novembre 1886. M. Adhumeau refuse la proposition d'indemnisation et le jugement du 2 juillet 1887 lui accorde 18.581,09 F ;
- le maire Ernest Godard cède gratuitement la partie (132 m<sup>2</sup>) de la rue Creuzé formant cul-de-sac dans les dépendances de la manufacture le 2 novembre 1887.



#### ETABLISSEMENT PRINCIPAL

#### *Agrandissements à la périphérie*

- Marteau
- Creuzé
- Moreau, Adhumeau, Ville
- Delavau
- Marckert, Fischer, Dady

#### *Réductions à la périphérie (voir texte ci-dessus)*

- échange ville/manufacture

Deux agrandissements sont réalisés en 1914-1918 : l'île d'Estrées et rue Saint-Marc.

- par décret du 2 mai, la manufacture exproprie l'île d'Estrées appartenant à M. Delavau (2000 m<sup>2</sup> plantés de peupliers et 310 m<sup>2</sup> du bras de l'Envigne) pour construire des remises et une écurie; il est indemnisé en 1921 pour la somme de 1500 francs ;
- les deux ilots qui encadrent la parcelle Creuzé achetée en 1865 rue Saint-Marc sont expropriés pour construire de nouveaux locaux (le bâtiment 212 qui abritera l'école de la Manu, le foyer des ingénieurs, une cantine), l'acquisition de l'ilot « Marckert » de 911 m<sup>2</sup> proche de la Vienne était envisagée en 1868<sup>6</sup>, faute de crédits elle a été abandonnée jusqu'à cette modernisation de 1886. Le second ilot de 481 m<sup>2</sup><sup>7</sup> fait l'angle des rues Creuzé et Saint-Marc.

#### *Les acquisitions et extensions : les annexes et les infrastructures*

En 1889, la manufacture achète les terrains nécessaires au raccordement ferroviaire à la gare de Châteauneuf, en 1914-1918, elle acquiert les annexes de la rue Creuzé et de l'Envigne, après la guerre ce sont les terrains de la Brelandière qui le sont.

<sup>6</sup> Marckert-Fischer 582 m<sup>2</sup> et Fischer-Séraphin 329 m<sup>2</sup>.

<sup>7</sup> Dady 102 m<sup>2</sup>, Mathurin, Pion-Laglaine 82 m<sup>2</sup>, Duffort 153 m<sup>2</sup>, Requilé 145 m<sup>2</sup>.

Lors de la guerre 1939-1945, les terrains nécessaires au raccordement ferroviaire de La Brelandière à la gare de Châteauneuf sont acquis ainsi que le stade. Après la guerre, la manufacture achète le terrain Lasbats.

### L'embranchement ferroviaire de l'Envigne

La voie ferrée Châtellerault-Loudun est ouverte en 1886 ; les études sur le raccordement à la manufacture débutent immédiatement ; le Conseil municipal donne son accord les 12 juillet 1888 et 15 février 1889 mais demande la conservation de l'abreuvoir et la construction d'un mur de soutènement. Le décret d'expropriation publique est signé le 21 mai 1889. Huit parcelles<sup>8</sup> d'une superficie de 5649 m<sup>2</sup> sont acquises l'été 1889 ; les indemnités s'élèvent à 4628,24 + 258,48 francs.

### Le barrage 12 904 m<sup>2</sup> + 530 m<sup>2</sup> de barrage

La construction du barrage va modifier les conditions d'écoulement des eaux de la Vienne. Des propriétaires de moulins se plaignent de dégâts des eaux dues aux inondations, le propriétaire du moulin de Mollé notamment. La manufacture, face à ce problème, le rachète et il reste propriété de l'Etat jusqu'en octobre 1852, date à laquelle il est aliéné et vendu par l'administration des domaines.

### L'annexe de l'Envigne

Deux terrains (Fouré, Pierre)<sup>9</sup> sont acquis pour installer une blanchisserie de chiffons d'essuyage et un logement de chef de service (vente du 14 septembre 1918).

### L'annexe Creuzé

Prévue pour une crèche-garderie et une salle d'allaitement, la propriété de M. Touzalin rue Creuzé, jardin et maison occupée par un ouvrier de la manufacture et sa famille de 10 enfants, est achetée par la manufacture pour 18 000 francs. Pour les reloger, la ville achète un terrain nu et demande à la manufacture de bâtir une maison ! A l'armistice, la crèche n'a plus d'utilité, les femmes recrutées pendant la guerre sont renvoyées, la crèche est reconvertie en logements pour officiers et bureau des hypothèques.

### *La Brelandière : acquisitions après la guerre 1914-1918*

A la fin de la guerre, la direction de la manufacture propose à son ministère de tutelle d'acquérir le terrain de M. Leday à la Brelandière (49 662 m<sup>2</sup>), composé des parcelles louées pendant le conflit (camp chinois et autres espaces...), et des champs que M. Leday louait à un agriculteur. Un accord amiable est conclu, mais la promesse de vente à 75000 francs, du 18 juin 1918, signée par M. Leday est invalidée par les services parisiens. Une procédure d'expropriation est alors engagée par décret du 22 mai 1919 : après décision du Tribunal de première instance, le propriétaire est indemnisé à hauteur de 49.386 francs.

Pour installer un stand de tir, deux parcelles de 14.080 m<sup>2</sup> et 6641 m<sup>2</sup> cultivées en asperges, prés et vignes, propriétés de M. Verdon, contiguës à la propriété Leday, sont acquises en 1925 pour 44 660 francs le 26 octobre et 11 290 francs le 22 janvier 1925 (le décret du 13 septembre 1925 le déclare d'utilité publique).

---

<sup>8</sup> Waroux A. (1520 m<sup>2</sup>), de la Fleuraye (1140 m<sup>2</sup>), Giraud Louis (908 m<sup>2</sup>), Laprimeur (212 m<sup>2</sup>), Poussard Alexandre (711 m<sup>2</sup>), Giraud Jules (670 m<sup>2</sup>), Victor C. (428 m<sup>2</sup>), Béra- Périvier (60 m<sup>2</sup>).

<sup>9</sup> Fouré 1270 m<sup>2</sup>, Pierre 1211 m<sup>2</sup>.

## L'embranchement ferroviaire de la Brelandière

Le raccordement ferroviaire de La Brelandière se fait, durant les préparatifs de la guerre en 1939, par des acquisitions à l'amiable, avec cinq propriétaires<sup>10</sup>. La manufacture prend possession de 9559,62 m<sup>2</sup> pour un prix de 108 317,1 francs ; la transaction est consignée par l'acte de vente du 22 août 1941. Pendant la guerre 400 m<sup>2</sup> d'espaces inoccupés sont loués à des ouvriers pour en faire des jardins.

### Le terrain Lasbats

Ce terrain, situé en face de l'annexe de la Brelandière, loué en 1940 pour entreposer des matériaux, est acquis en 1953 pour 2 MF ; sa remise en état aurait été plus coûteuse que l'acquisition. La procédure d'achat est longue ; les héritiers obtiennent plus que la somme fixée par l'administration.

### Le stade de la Montée Rouge

Le 10 janvier 1941, la Manufacture prévoit d'acheter un terrain de 5 ha sur la commune de Naintré pour y installer un stade d'éducation physique destiné aux apprentis de son école et y créer des jardins ouvriers. Le 11 août 1941, elle achète à M. Vaucelle une parcelle de 41.716,09 m<sup>2</sup> au lieu-dit « la Forêt » ou « Taillis de Bordeaux, » pour la somme de 83.433 francs, plus les charges. *Il n'est plus question de jardins ouvriers.*

Le stade n'est construit qu'après la guerre, il est inauguré le 26 juillet 1947. La manufacture et la Patriote, échangent en 1947 deux parcelles de même superficie (4140,51 m<sup>2</sup>). Des éléments des baraquements des Renardières sont utilisés pour la construction des tribunes.

### *Les réductions de l'espace*

Pour mémoire, il faut rappeler que la création du canal en 1828 réduit l'espace constructible.

A sa périphérie, la Manu va perdre des terrains : 143 m<sup>2</sup> et 22 m<sup>2</sup> cédés à la ville de Châtellerault et un échange qui lui fait perdre 670 m<sup>2</sup>.

Celui-ci a lieu en 1848 : l'Etat cède à la ville un terrain de 1351,92 m<sup>2</sup><sup>11</sup>, la ville cède à l'Etat 682,17 m<sup>2</sup><sup>12</sup>. L'échange se fait à valeur égale ; la mairie construit un mur de clôture à la manufacture en compensation des 670 m<sup>2</sup> de superficie obtenus.

## **2. Les locations des deux guerres : la Brelandière, les jardins ouvriers, la cité des Renardières**

Les locations de l'Etat doivent selon les principes domaniaux, demeurer exceptionnelles. Cette règle connaît des dérogations lors de circonstances exceptionnelles. Pendant les deux guerres mondiales, les effectifs de la manufacture doublent, voire triplent. Pour loger des travailleurs supplémentaires venus d'autres régions et de l'étranger, l'Etat réquisitionne des locaux vacants, en particulier la caserne de Châteauneuf et loue des terrains pour y édifier des constructions provisoires : en 1915-1918 à la Brelandière pour les travailleurs chinois et en 1939-1940 aux Renardières pour les mobilisés.

---

<sup>10</sup> Sainson 5632 m<sup>2</sup>, Lussault 1768 m<sup>2</sup>, Sureau 1776 m<sup>2</sup> terrain de la Diablerie, Amouillien 347,24 m<sup>2</sup> y compris la moitié de l'Envigne et du déversoir au lieu-dit Le Boucheau, Poussard 71,11 m<sup>2</sup>.

<sup>11</sup> Bordé par la rivière (Vienne) touchant d'un autre côté à la rue SaintMarc et à l'enclôture des citoyens Finet, Torsay, Bonet et à la dame veuve Mondon.

<sup>12</sup> Rue Madame trapèze de 66,4 m de long du côté ouest, 68 m de long et 14,2 m du côté est.

### *Les locations de 1914-1918 : la Brelandière, le Champ Poussard, la Rosée du Matin*

Confronté à l'arrivée de nombreux travailleurs supplémentaires (Chinois, Belges, femmes...), les autorités militaires vont organiser leur logement et leur ravitaillement.

L'administration militaire met en place une liaison ferroviaire quotidienne Port-de-Piles-Poitiers pour les salariés logés dans les communes avoisinantes desservies par le train, et réquisitionne des locaux, une maison et l'ancienne caserne de Châteauneuf appartenant à la ville (260 ouvriers logés). Et surtout, la manufacture loue plusieurs parcelles, en cinq tranches, d'un terrain appartenant à M. Leday, à La Brelandière, pour y loger des travailleurs chinois<sup>13</sup>. Huit baraquements de «30 mètres» de type Adrian pouvant accueillir 80 coloniaux sont reçus en mars 1916 (prévus sur 1 ha 45). Un bâtiment de 100 places est prévu aussi pour des travailleurs français. Plusieurs parcelles de ce terrain seront louées pour la fabrication des canons de 75.

La manufacture loue un autre terrain de 6600 m<sup>2</sup> en février 1916, bail prolongé jusqu'en février 1921 : « *La manufacture occupe actuellement en vertu d'un bail d'une valeur annuelle de 396 francs une parcelle de terrain au lieu-dit champ Poussard*<sup>14</sup>. *Le terrain contient a) des limailles b) les creusets du gouvernement russe sous hangar léger c) des bois de toutes sortes. Le bail dont il s'agit est passé pour 3 ans le 1 février 1916, il est reconduit en fait, de trois mois en trois mois par tacite reconduction. Il est inutile de procéder à l'acquisition de ce terrain* »<sup>15</sup>.

La manufacture organise une cantine<sup>16</sup> dans ses locaux ; elle aide la « Populaire Châtelleraudaise » créée le 20 juillet 1916 pour gérer une boucherie et un restaurant coopératifs de mars 1918 à septembre 1919. Elle prend en charge le loyer du restaurant installé dans les locaux de la Rosée du matin, rue des Scieurs, loué aux époux Biéron<sup>17</sup> pour 1200 francs par an. A la fin des hostilités et à la fermeture du restaurant, la manufacture interrompt la procédure d'acquisition d'un terrain de 950 m<sup>2</sup> appartenant à M. Rageau, rue de l'Angelarde.

### *Location Lasbats*

Les travaux du raccordement ferroviaire de La Brelandière nécessitent le déplacement de matériaux de bois, ils seront stockés sur un terrain libre loué à proximité à M. Lasbats.

### *Les réquisitions de la drôle de guerre*

Les effectifs de la manufacture augmentent sensiblement lors de la « drôle de guerre » de septembre 1939 à mai 1940 ; au 1<sup>er</sup> janvier 1939, les effectifs s'élèvent à 1555, au 15 août 1939 à 1755, un an plus tard à 4576 ; le janvier 1941 ils sont retombés à 1698<sup>18</sup>. Après la défaite des armées alliées, la manufacture ferme le 22 juin 1940, elle reprend son activité sous l'occupation et licencie les travailleurs recrutés depuis septembre 1939.

Pour faire face aux besoins en armes et pallier les départs au front des salariés mobilisés (240 au 15 octobre 1939), elle recrute des travailleurs, essentiellement des femmes et des ouvriers requis des

---

13 Une parcelle d'environ 4000 m<sup>2</sup> louée au 1<sup>er</sup> janvier 1915 pour 240 francs par an, une deuxième le 1<sup>er</sup> septembre 1915 pour 200 francs par an, une troisième au 1<sup>er</sup> avril 1916 pour 570 francs par an, une quatrième au 1<sup>er</sup> janvier 1917 pour 138 francs par an, une cinquième au 15 mars 1918 pour 180 francs par an.

14 « Un terrain situé entre l'Envigne et la voie de raccordement de la MAC à la gare de Châteauneuf, acquis en 1918 » indique M. Lombard. Or en 1918 l'Etat n'acquiert que 2500 m<sup>2</sup> ! Le terrain est probablement plus au nord.

15 Note 22 juin 1919.

16 Un ordinaire est créé dans les locaux pour le 41<sup>e</sup> d'artillerie venu de Douai.

17 Ils vendent leur bien à M. Boulineau.

18 2 septembre 1939 : 2267, 1<sup>er</sup> décembre 1939 : 4357, 1<sup>er</sup> mars 1940 : 5449, 1<sup>er</sup> juin 1940 : 7224, 18 juin 1940 : 7252.

compagnies de renforcement<sup>19</sup> venues d'autres régions. Au conseil des ministres du 26 septembre, Raoul Dautry, ministre de l'armement, rappelle les travailleurs de l'armement mobilisés au front de l'armement et les réservistes, et engage également des réservistes, des réfugiés (une soixantaine), des retraités (une vingtaine d'ingénieurs) des étrangers (une quinzaine)<sup>20</sup>... Le directeur L. Vergnaud refuse ces travailleurs étrangers dont des Indochinois, proposés par l'administration centrale.

Pour loger ces nouveaux salariés à statut militaire, l'armée réquisitionne des locaux, en attendant l'achèvement des baraquements des Renardières, dans une quinzaine de lieux surtout rive gauche (la caserne de Châteauneuf en accueille 485, les dancings boulevard d'Estrées dont le Printania : 206 personnes, l'école Saint-Joseph rue des Loges et l'asile Saint Anne rue Krebs 106....). Elle signe des contrats de location avec les propriétaires.

L'armée (Service des Constructions Neuves de l'Armement) réquisitionne aussi des terrains en prévision de l'édification de logements d'ouvriers, surtout rive gauche<sup>21</sup>. Ces réquisitions sont abandonnées entre juillet et septembre 1940.

### *Le cantonnement des Renardières*

Dès septembre 1939 un terrain de 10 ha 66 ares est réquisitionné pour y construire des baraquements destinés au 96<sup>e</sup> groupement d'ouvriers de renforcement, à la ferme du Bœuf-Mort, propriété de M. André Gauffreteau demeurant à Saint-Jouin de Marnes (79). Une offre de bail est faite le 6 février 1940 ; le contrat signé le 12 avril court à compter du 1 mars ; il porte sur deux terrains au bois du Marchais d'Ozon à Naintré pour la somme de 24 000 francs par an et en prévoit la restitution au propriétaire six mois après la fin du conflit. La manufacture entreprend sur le terrain de 10,6 ha la construction du cantonnement pour 2 bataillons de 1000 hommes, d'un coût estimé à 11,5 M francs : 83 baraques en bois double paroi sont montées<sup>22</sup>, sur le second terrain de 6 ha sont créés des jardins. Après l'armistice de juin 1940, les allemands utilisent le cantonnement comme garages et écuries ; ils enlèvent certaines baraques ; d'autres sont détruites par les bombardements de la forêt en 1944. A la fin de la guerre, il en reste 35 et 3 maisons en béton tous situés sur la route de Cenon sur une superficie de 56 000 m<sup>2</sup>; le reste et les jardins sont restitués à leur propriétaire en décembre 1946.

Le camp est occupé par des civils, des réfugiés des bombardements de Nantes, le directeur de la manufacture y loge aussi des ouvriers déportés, ex-prisonniers, nouvellement embauchés. A la fin de la guerre, estimant que la gestion du camp n'est pas dans ses attributions, il demande à la municipalité de Châtelleraut de racheter le terrain, celle-ci refuse.

M. Gauffreteau n'ayant touché aucun loyer durant la guerre poursuit l'Etat en justice ; la procédure prend plusieurs années ; après de nombreuses péripéties il obtient une forte indemnisation : 450 000 francs par an après un jugement du tribunal civil de Châtelleraut du 20 juin 1950, il cesse son action en justice. La gestion de ce dossier est successivement confiée au ministère des Anciens combattants en 1949 qui passe un bail de 12 ans avec le propriétaire puis au ministère du Logement et de la Reconstruction, par arrêté du 28 décembre 1954 et protocole du 22 juin 1955. Entre-temps, M. Gauffreteau a vendu le terrain le 12 juillet 1951. C'est un nouveau bailleur l'office public départemental des HLM qui traite avec l'Etat<sup>23</sup>. Les habitants (270 dans 70 logements), menacés d'expulsion par le propriétaire qui a des projets de lotissement, créent un comité de défense en mars

---

<sup>19</sup> Note du Ministre Dautry du 5 novembre 1939 destinée aux directeurs de fabrications d'armement indique que « *les compagnies d'ouvriers de renforcement sont des militaires* » et la note du 7 mars 1940 donne les précisions sur le *cantonement des compagnies de travailleurs militaires*.

<sup>20</sup> Note du 9 novembre 1939 du ministère des Armées direction de la main d'œuvre lève l'interdiction d'embauche des étrangers prévue par le décret du 18 février 1897 insérée habituellement dans les cahiers des charges passées par l'Etat.

<sup>21</sup> Thiant (Marronnerie 12 375 m<sup>2</sup> pour manège à chevaux), de Guaidan aux Minimes, baraques pour réfugiés belges.

<sup>22</sup> Mémoire du 7 mars 1940.

<sup>23</sup> Procès verbal de remise au ministère du Logement et de la Reconstruction des bâtiments provisoires et constructions annexes composant le camp dit « des Renardières », à Naintré, près Châtelleraut (Vienne), précédemment affecté au ministère de la Défense nationale, secrétariat d'Etat aux forces armées « guerre » 22 juin 1955.

1949 ; il obtiendra la pose de compteurs individuels d'eau et d'électricité (protocole du 18 novembre 1949).

La destruction des baraquements des Renardières débute en 1966 au sud-est du camp afin de libérer l'espace pour un troisième immeuble du Programme Social de Relogements<sup>24</sup>.

### *Les jardins ouvriers et les potagers des salariés et ouvriers militaires de la MAC*

La manufacture s'organise pour que les ouvriers puissent cultiver un coin de terre : jardins ouvriers des salariés permanents et potagers des ouvriers militaires mobilisés.

Les établissements publics sont sollicités pour offrir des terrains : une dépêche interministérielle, une circulaire du 7 février et une note du ministère de l'Armement de mars 1940 leur sont envoyées. La direction de l'Armement rappelle les expériences réussies de la guerre de 1914-1918 : « 20 000 potagers ont fourni 30 000 tonnes de légumes, pour 1000 hommes prévoir 1 ha ». La manufacture utilise la seconde parcelle louée à M. Gauffreteau de l'autre côté de la Nationale 10. Le 21 septembre 1940, 4 ha 50 ares seulement sont cultivés sur la parcelle. La zone est bombardée en 1944.

De novembre 1941 à septembre 1943, un terrain de 5 ha 50 ares situé à la taille de Nonnes à Naintré est loué à M. de la Fouchardière pour la culture de légumes.

Sous l'occupation allemande avec son lot de restrictions alimentaires, la manufacture participe à une des actions sociales du gouvernement de Vichy : attribuer des jardins aux citoyens pour y cultiver des légumes. Elle subventionne fin 1940 la *Ligue du coin de terre* pour que ses agents reçoivent des lopins de terre. Une loi du 25 novembre 1940 autorise l'attribution d'une prime de défrichement de 150 francs pour les nouveaux jardins ouvriers. Une note de service de la manufacture du 20 décembre 1940 recense les agents qui souhaitent bénéficier d'un jardin attribué par le Secours national, les priorités sont fixées en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise et du nombre d'enfant<sup>25</sup>. Une première dotation profite à 53 ouvriers dont 26 cultivent un jardin au chemin de l'Aiguillon (13 000 m<sup>2</sup> loués 2000 francs). Le 9 janvier 1941, la manufacture enregistre 79 candidats, ils sont au total 87. En 1842 : 864 jardiniers organisés en 20 groupes cultivent 30 ha de jardins, à la fin de la guerre, ils ne sont plus que 544 sur 20 ha<sup>26</sup>.

### **3. La caserne rive gauche et le champ de tir du 32<sup>ème</sup> RI**

L'histoire de la caserne de Châteauneuf est liée à celle de la manufacture. Son directeur obtient des militaires pour assurer le maintien de l'ordre dans ses locaux où des ouvriers et leurs familles sont logés. L'emplacement choisi en 1875 pour construire une nouvelle caserne rive droite s'affranchit de la contrainte « proximité de la manufacture ».

Confronté à la « *turbulence des ouvriers étrangers, des rixes éclatent chaque dimanche et la nuit le faubourg est dangereux à traverser, les rondes qui circulent à l'intérieur de la Manufacture sont fréquemment attaquées* ». Le directeur demande en 1833 une garnison ; il obtient la 10<sup>e</sup> compagnie de sous-officiers vétérans (60 à 70 hommes) qui s'installe au « pont de la Vienne » à l'entrée de Châteauneuf ; elle part en 1838. La municipalité obtient ensuite une compagnie logée en ville dans l'immeuble de M. Dufour rue Saint-Jacques, et prend en charge le loyer. Cette solution ne convient pas aux militaires qui souhaitent la construction d'une caserne proche de la Manufacture ; la municipalité propose les locaux Notre-Dame rive droite, les militaires refusent. En 1844, la nouvelle proposition de la municipalité, le jardin du presbytère de l'église Saint-Jean (8500 m<sup>2</sup>) est acceptée par le ministère de la Guerre. La caserne de Châteauneuf qui peut loger 200 hommes est

<sup>24</sup> *Nouvelle République* du 19 novembre 1966.

<sup>25</sup> Dans la Vienne, les 4700 cartes de nouveaux jardiniers sont délivrées dans l'arrondissement de Poitiers, 4000 dans l'arrondissement de Châtelleraut, 170 dans la zone libre.

<sup>26</sup> Une note de service du 28 décembre 1940 fixe les conditions d'attribution de subvention par le Secours mutuel ; Une prime de défrichement a été instaurée par la loi du 3 décembre 1940.

bâtie en 1850; quelques années après, les combles sont aménagés pour augmenter sa capacité d'accueil. La rue Madame est élargie à 8 mètres en 1940 à la demande du directeur de la manufacture qui veut une voie droite et large pour acheminer des matériaux.

Après la défaite de 1870, le ministère de la Guerre réorganise l'implantation territoriale de ses troupes (loi du 4 août). La ville se porte candidate pour accueillir un régiment de chasseurs à pied.

De décembre 1872 à mai 1875, elle est en concurrence avec Cholet, Issoudun, Châteauroux ; ses prétentions vont se heurter aux exigences de l'armée. D'abord, deux terrains sont proposés pour l'édification d'une nouvelle caserne, l'ancien couvent des Capucins faubourg Sainte-Catherine (2 ha) et la clôture de M. Clérice à Châteauneuf ; les débats sont vifs au conseil municipal entre partisans des rives droite et gauche. Deux épisodes vont peser sur les débats. Le 6 novembre 1873, des militaires du 114<sup>e</sup> de ligne arrivent inopinément en ville ; ils sont logés dans l'urgence à la caserne, dans les combles de la mairie, dans l'ancienne cartoucherie rue Gilbert créée en 1867. Le 3 avril 1874, le maire annonce au conseil que ce n'est pas un régiment de 2000 hommes mais un bataillon de 7 à 800 hommes que la ville pourrait accueillir ainsi qu'un dépôt.

Le 20 mai 1875, un « traité<sup>27</sup> » scelle l'accord entre la ville et le département de la guerre. Pour accueillir le dépôt et le quatrième bataillon d'un régiment d'infanterie du 9<sup>e</sup> corps d'armée, la ville acquiert deux terrains : - l'un dont elle fait don à l'armée rive droite de la Vienne (3 ha 86 ares) pour y construire une caserne - l'autre rive gauche mis à la disposition de l'armée pour des exercices de tir et de manœuvre ; la ville assure les voies d'accès et le raccordement à l'eau et au gaz. L'Etat pour sa part vend la caserne de Châteauneuf à la ville pour 160.000 francs mais en conserve l'usufruit pendant la construction de la nouvelle caserne. L'Armée continuera à louer pendant plusieurs décennies les locaux de la caserne de Châteauneuf pour y stocker du matériel.

Le 27 septembre 1874 la ville a signé une promesse de vente avec la famille Bergeon pour 6 ha, 600 m sur 100 m, à la Montée Rouge, mais l'acquisition n'est réalisée qu'en août 1879, par expropriation d'utilité publique ; l'armée usufuitière par l'acte administratif du 29 juin 1880 l'utilise comme champ de tir et de manoeuvres. Entre-temps, le conseil municipal de Naintré a délibéré sur les nuisances occasionnées. Le 32<sup>e</sup> RI utilisera le champ de tir<sup>28</sup> durant toute sa présence dans la ville jusqu'en 1926. Il sera aussi utilisé pour les fêtes de l'aviation.

Le 19 juin 1875, un plan de financement de 750.000 francs est présenté. Les dépenses afférentes à la construction et la desserte de la nouvelle caserne (201 154,74 francs) sont financées par un emprunt de 25 ans à 5 %, compensées par une surtaxe des vins (augmentation de 2 francs par litre des droits d'octroi des alcools). Il permet de faire une avance de 300 000 francs à l'Etat.

Un plan de voirie, approuvé le 19 juillet, concerne aussi des aménagements rive gauche : prolongement de la rue Saint-Marc de 20 mètres jusqu'à la Grand'Rue et de 166 mètres jusqu'au boulevard de l'Envigne.

#### **4. La reconversion : des utilisations publiques des locaux**

La fermeture de la manufacture d'armes s'échelonne de 1961 à 1970 ; les salariés se voient proposer des emplois dans trois établissements installés dans la ville : la SFENA qui occupe le site de La Brelandière dès 1962, le dépôt de pièces de rechange des missiles Hawk dit DCH qui est installé sur une partie de l'établissement principal depuis 1963, la SOCHATA dans une usine construite en ZI Nord en 1965. L'armée conserve un tiers de l'établissement principal, affecte les autres à la gendarmerie et à d'autres administrations, et vend les autres terrains. La destruction d'une partie des bâtiments commence.

---

<sup>27</sup> Quinze pages de la séance extraordinaire du conseil municipal du 19 juin 1975 sont consacrées au « traité ».

<sup>28</sup> Le champ de tir est utilisé aussi pour les loisirs des châtelleraudais : les fêtes de l'aviation s'y déroulent dans les années au début du vingtième siècle, des cirques s'y produisent.

Le site de La Brelandière est le premier à changer d'affectation. Il est attribué à la société d'économie mixte SFENA.

Le terrain de sports est transféré de l'armée de terre à la gendarmerie pour les besoins de son école préparatoire installée dans la ville en 1968. La gendarmerie récupère aussi les trois logements de l'annexe de l'Envigne.

Le terrain Lasbats est affecté au ministère de l'Economie et des Finances qui y édifie le centre des impôts ; une parcelle de 57 m<sup>2</sup> est vendue à l'EDF qui y installe un transformateur avenue des Stades.

L'annexe Creuzé est mise à la disposition du personnel du CAA qui ne l'utilise pas en raison de sa vétusté, la municipalité rachète le terrain en octobre 1977 pour y construire une garderie.

L'Etat vend à la ville l'embranchement ferroviaire (13 697 m<sup>2</sup>) en octobre 1977.

L'Etat ne conserve qu'une partie de l'**établissement principal**. Le dépôt Hawk de l'Otan cesse son activité en mars 1969; l'armée y installe le centre des Archives de l'armement (44 725 m<sup>2</sup>) en 1970. Des services de l'Etat se voient attribuer les autres espaces disponibles. Le ministère d'Etat chargé des affaires sociales bénéficie de 17 285 m<sup>2</sup> pour y installer un centre de Formation Professionnelle des Adultes. Le ministère de l'Education nationale reçoit 6129 m<sup>2</sup> pour les besoins d'une école professionnelle.

La centrale hydro-électrique et le barrage sont concédés à Electricité de France pour 75 ans par décision du ministère des Armées du 1 juin 1967 : déversoir et perrés, une partie sur la rive gauche de l'établissement principal (2804 m<sup>2</sup>) et 530 m<sup>2</sup> du domaine public, centrale et barrage sur la Vienne.

La municipalité de Châtellerault s'engage à la fermeture des locaux dans la reconversion de la partie de l'établissement principal restante : aménagement des bords de Vienne avec installation d'une patinoire et création d'un musée de l'automobile.

En plusieurs opérations, après un zonage effectué par la manufacture et en fonction des ressources financières disponibles, la municipalité rachète les lots disponibles sur une quinzaine d'années : - entre 1975 et 1980, la ville acquiert les bords de Vienne (22 347 m<sup>2</sup>), un ensemble de 2855 m<sup>2</sup> (le bâtiment 212 rues Creuzé et Krebs), les bâtiments 209 et 210. La partie centrale (12856 m<sup>2</sup>) est acquise dans les années quatre-vingt. Elle sera occupée par une école, puis par le conservatoire de musique.

Le site d'origine est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques par arrêté du 9 mars 1989.

L'ex caserne de Châteauneuf est transformée en locaux d'habitation.

Le centre d'Archives de l'armement cède une superficie de 2448 m<sup>2</sup> (terrains 2004 m<sup>2</sup>, stands de tir 444 m<sup>2</sup>).

En 1994, pour construire les locaux du peloton de gendarmerie de l'autoroute, le ministère de la Défense et la municipalité signent un accord d'échange compensé. La municipalité accorde à l'Etat plusieurs terrains à Antoigné au lieu-dit « Champ de l'Etat » pour y construire des locaux destinés aux services de la gendarmerie, en échange elle reçoit la propriété du stade la Montée Rouge (41 258 m<sup>2</sup>), du stand de tir de La Brelandière (5000 m<sup>2</sup>), l'Etat abandonne son droit d'usufruit du champ de tir aux Tailles de Bordeaux.

Aujourd'hui l'armée n'occupe qu'un peu plus de 4 hectares et cinq cents salariés travaillent sur les sites occupés dans le passé par la manufacture. Son empreinte dans le paysage urbain reste forte : dans les bâtiments conservés sont installés un établissement industriel, des centres de formation, un centre d'archives de l'armement, un musée, une patinoire, une école du cirque un conservatoire de musique et de danse.

La présente contribution lève le voile sur les nombreuses tractations menées entre la municipalité et l'armée : les autorités de la ville ont déroulé le tapis rouge aux militaires aussi bien pour la manufacture que pour les casernes.

Cette recherche dans les archives a aussi permis d'identifier les nombreux liens noués entre la caserne de Châteauneuf et la manufacture, et l'inexistence de relation avec le champ de tir proche de la Manu.

Jean-Noël Lattwein

### Bibliographie

- Bugnet Pierre : « L'hospice au XIX siècle » *RHPC* N° 2 2001 p.163-173.
- Brisorgueil Jean. *Historique de la MAC*, 1946.
- Clautrier (capitaine) : *Historique de manufacture de Châtellerault*, mars 1896.  
[Ces deux documents dactylographiés sont conservés dans les cartons du CAA].
- Jourdin François, Florendeau Maryvonne : « Cité des Renardières » *Bulletin de la Société des Sciences de Châtellerault* n°130, 2013, pp.58-72.
- Lefort Max : « Historique de la manufacture nationale d'armes de Châtellerault (1819-1939) » extrait du *Mémorial de l'artillerie française*, janvier 1955, pp.781-800.
- Lombard Claude : *La Manufacture Nationale d'Armes de Châtellerault. Histoire d'une usine et inventaire descriptif de ses cent cinquante années de fabrication (1919-1968)*, Poitiers, Librairie ancienne Brissaud, 398 p.
- Maréchal Yvette. : « Un quartier méconnu de Châtellerault, le camp des Renardières » *Bulletin de la Société des Sciences de Châtellerault* 1993 p.45-48.
- Collectif des Renardières. *Un quartier pas comme les autres*. Autres Manuscrit.com Editions numériques 2001 113p.

### **Centre d'archives de l'armement :**

Domaine immobilier : 232 2H2 701, 232 2H2 650, 232 2H2 634, 232 2H2 933, 232 2H2 821, 232 2H2 1205, 232 2H2 1219

Renardières : 232 2H2 799, 232 2H2 800, 232 2H2 802, 232 2H2 803, 232 2H2 804, 232 2H2 805, 232 2H2 785, 232 2H2 786, 232 2H2 787, 232 2H2 788, 232 2H2 789

Annexe Creuzé : 232 2H2 649, 232 2H2 918

Annexe de l'Envigne : 232 2H2 615, 232 2H2 845, 232 2H2 630, 232 2H2 634, 232 2H2 677

Annexe La Brelandière : 232 2H2 747, 232 2H2 925 232 2H2 634

Raccordement ferroviaire : 232 2H2 1046, 232 2H2 1047, 232 2H2 1049

Lasbats : 232 2H2 807

## CARTE DES IMPLANTATIONS MILITAIRES CHATELLERAULT, SUD DE LA RIVE GAUCHE DE LA VIENNE



	<b>Manufacture d'armes</b>
1	Etablissement principal
2	Annexe de la Brelandière
3	Annexe de l'Envine
4	Annexe Creuzé
5	Raccordements ferroviaires
6	Stade de la Montée rouge
7	Annexe Lasbats
	<b>Autres implantations</b>
8	Caserne de Châteauneuf
9	Champ de tir